

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie

2026 – 2030

Entre les soussignés :

La **Communauté de communes Cœur de Savoie**, représentée par sa Présidente, **Madame Béatrice SANTAIS**,

Le **CIAS Cœur de Savoie**, représenté par sa Présidente, **Madame Béatrice SANTAIS**

L'**Office de Tourisme Cœur de Savoie**, représenté par son Président, **Monsieur Jean-François DUC**

Le **Département de la Savoie**, représenté par son Président, **Monsieur Hervé GAYMARD**

Le **Parc Naturel Régional des Bauges**, représenté par son Président, **Monsieur Philippe GAMEN**

Le **Parc Naturel Régional de Chartreuse**, représenté par son Président, **Monsieur Dominique ESCARON**

La **Direction Départementale des Territoires de la Savoie**, représentée par la Préfète, **Madame Vanina NICOLI**

La **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**, représentée par son Président, **Monsieur Cédric LABORET**

Le **Groupement de Développement Agricole (GDA) de Cœur de Savoie**, représenté par son Président, **Monsieur Philippe GRISARD**

L'**ADABIO**, représentée par sa Vice-Présidente, **Madame Maïlys FERRE**

L'**ADDEAR de la Savoie**, représentée par son co-président, **Monsieur Florent BILLET**

La **Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Auvergne-Rhône-Alpes**, représentée par son Directeur Départemental de la Savoie, **Monsieur Emmanuel LAPERRIERE**

La **FDCUMA de la Savoie**, représentée par son Président, **Monsieur Nicolas BOCHET**

La **Société d'Economie Alpestre de la Savoie**, représentée par son Président, **Monsieur Emmanuel HUGUET**

Terre de Liens, représentée par son co-Président, **Monsieur Michel JABRIN**

Le **Syndicat régional des vins de Savoie**, représenté par son Président, **Monsieur Julien BARLET**

Le **Syndicat des Pépiniéristes viticoles de Savoie**, représenté par son co-Président, **Monsieur Florent RIONDY**

Terre Solidaire et son tiers lieu nourricier « **La Popote** », représenté par son Président, **Monsieur Gérard RENOUX**

L'association **Bien Vivre en Val Gelon**, représentée par son Président, **Monsieur René COLLOMB**

La **Partageraie**, représentée par sa Présidente, **Madame Aurore ESCANDE**

L'**Agence Alpine des Territoires (AGATE- CPIE Savoie)**, représentée par sa Présidente **Madame Marie Claire BARBIER**

L'association **Environnement et Partage**, représentée par sa coordinatrice, **Madame Magali TOUITOU**

L'association **Tous Paysans**, représentée par son Président, **Monsieur Raphael BOUJU**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Cité du goût et des saveurs, représentée par sa Présidente, **Madame Isabelle GUILLAUD**

L'association **Prioriterre**, représentée par son Délégué général, **Monsieur Ugo BATEL**

Le comité **Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand (ARAG)**, représenté par le chef de projet, **Monsieur Hippolyte REMY**

La **SCIC la Bio d'Ici**, représentée par sa responsable développement, **Madame Eva DHERBET**

Pain de Belledonne, représenté par son Fondateur, **Monsieur Bruno ANQUETIL**

L'association **Les marchés de la Combe**, représentée par son Président, **Monsieur Bruno CHATELARD**

L'association **Les yeux fermiers**, représentée par **Madame Claire DERREUX** et **Monsieur Julien DROGE**

PREAMBULE

Contexte

Le territoire de Cœur de Savoie se caractérise par une agriculture riche et diversifiée, qui façonne les paysages, l'économie locale et l'identité culturelle. On dénombre 388 exploitations agricoles, soit 778 emplois directs (chefs d'exploitation et salariés), répartis entre viticulture, polyculture et élevage. La Surface Agricole Utile (SAU) atteint 11 340 hectares, composée principalement de prairies (64 %), mais aussi de céréales (21 %), de vignes (12 %) et de cultures spécialisées (fruits et légumes, 2 %). Cette agriculture locale s'appuie sur une forte valorisation des productions : 50 % des fermes bénéficient d'un Signe Officiel de l'Origine et de la Qualité (SIQO), et plus d'un tiers des producteurs commercialisent en circuits courts.

Depuis mars 2022, la Communauté de communes met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1, qui a permis d'engager une dynamique collective autour de la transition agricole et alimentaire. Afin de pérenniser et amplifier cette dynamique, elle candidate aujourd'hui au renouvellement de son label PAT vers le niveau 2.

La labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT), instaurée par l'État dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, reconnaît et valorise les démarches locales structurées autour d'une stratégie alimentaire durable. Cette reconnaissance officielle distingue les territoires engagés dans une approche partenariale et cohérente, visant à relocaliser l'alimentation, soutenir l'agriculture, préserver les ressources naturelles et améliorer l'accès de tous à une alimentation de qualité. Obtenir le niveau 2 de labellisation constitue une étape supplémentaire de la démarche portée par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Enjeux

Les enjeux identifiés lors du diagnostic « agriculture et alimentation » de 2019 guident la démarche :

- **Maintenir le potentiel de production agricole** : faciliter l'accès au foncier, préserver les espaces ouverts, soutenir la diversité des exploitations.
- **Anticiper les chocs environnementaux et réussir la transition** : comprendre les vulnérabilités liées au changement climatique, accompagner les conversions agroécologiques, favoriser le dialogue entre producteurs et habitants.
- **Massifier le réseau alimentaire local** : structurer les filières, développer la distribution de produits locaux, améliorer l'accessibilité sociale à une alimentation saine et durable.

Objectifs du Projet Agricole et Alimentaire de Cœur de Savoie

Le PAT a pour ambition de :

1. **Engager une dynamique collective** autour de l'agriculture et de l'alimentation, en transversalité avec l'ensemble des politiques publiques.
2. **Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission** (axe 1).
3. **Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures** (axe 2).
4. **Reterritorialiser notre alimentation** (axe 3).

Une démarche de concertation :

Dans le cadre de cette candidature PAT de niveau 2, la **Communauté de communes Cœur de Savoie** a mené une **phase de concertation de mars à juin 2025** afin de **mobiliser l'ensemble des parties prenantes**, d'identifier les actions à poursuivre et à amplifier, tout en faisant émerger de nouvelles opportunités pour couvrir toutes les thématiques inhérentes au PAT.

La démarche a reposé sur deux temps complémentaires :

- Une **consultation individuelle** d'une vingtaine d'acteurs clés, permettant de clarifier les enjeux et les besoins prioritaires ;
- Une **consultation collective élargie**, organisée sous la forme d'ateliers collaboratifs, consacrés à quatre thématiques structurantes : **l'accessibilité alimentaire, la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation durable, le foncier agricole**, ainsi que **la transition agroécologique et la diversification des cultures**.

Cette phase de concertation constitue une **étape essentielle** pour construire un PAT fédérateur, garantissant une animation efficace, durable et partagée des actions et des dynamiques collectives engagées.

Cette présente convention de mise en œuvre du projet alimentaire démontre les engagements collectifs des partenaires.

Il est convenu, ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est la définition du cadre de coopération pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de Cœur de Savoie de niveau 2, de 2026 à 2030.

Article 2 : Engagements des parties signataires

La Communauté de communes Cœur de Savoie s'engage à :

- Piloter le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2
- Coordonner les partenaires et faciliter la mise en réseau
- Suivre et mettre en œuvre le programme d'action du PAT
- Assurer le montage financier du programme d'action du PAT
- Communiquer largement sur les enjeux, objectifs et actions du PAT, auprès de l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire – du producteur au consommateur.

L'ensemble des parties signataires de la convention s'engagent à :

- Contribuer aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial de Cœur de Savoie – à savoir :
 - o Engager une dynamique collective autour de l'agriculture et l'alimentation
 - o Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission
 - o Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures
 - o Reterritorialiser notre alimentation
- Participer aux comités de pilotage du PAT et à sa gouvernance
- Promouvoir le PAT et la coopération multipartenaires
- Accompagner, suivre ou mettre en œuvre les actions du PAT

L'engagement de chaque structure partenaire se fera sur la base de ses domaines de compétences.

Article 3 : Gouvernance

Le Comité de Pilotage PAT rassemble l'ensemble des partenaires : organismes techniques agricoles et filières, collectivités territoriales, acteurs de la distribution, de la commercialisation et de la transformation, acteurs de l'économie sociale et solidaire et de la société civile.

Le Comité de Pilotage PAT est présidé par le vice-président de la CCCS en charge de l'agriculture.

Le Comité de Pilotage se réunit à minima une fois par an pour assurer le suivi du PAT, orienter et prioriser les nouvelles actions à mettre en œuvre.

Le Comité Technique et des groupes de travail thématiques seront également pilotés par la Communauté de communes afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de certains projets partenariaux.

Article 4 : Mise en œuvre des actions

Le programme d'action du PAT 2026-2030 est structuré en 4 axes (dont 1 transversal) et 28 fiches actions.

AXE 0 Engager une dynamique collective autour de l'agriculture et l'alimentation

- 0.1** Concertation pour l'élaboration du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie
- 0.2** Gouvernance du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie

AXE 1 Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

- 1.1** Animer le Comité Local Installation Foncier comme instance de concertation
- 1.2** Préserver le foncier agricole
 - 1.2.1** Veille sur le foncier agricole et recherche de foncier à vocation agricole disponible
 - 1.2.2** Agir sur le foncier agricole en propriété publique
 - 1.2.3** Accompagner des projets de reconquête agricole
- 1.3** Assurer le renouvellement des générations
 - 1.3.1** Poursuivre le travail d'identification et d'accompagnement des futurs cédants
 - 1.3.2** Suivre et accompagner les porteurs de projet

AXE 2 Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

- 2.1** Promouvoir et accompagner les pratiques agroécologiques et d'adaptation au changement climatique
 - 2.1.1** Accompagner des collectifs d'agriculteurs pour la transition agroécologique
 - 2.1.2** Promouvoir des projets en faveur de la biodiversité
 - 2.1.3** Promouvoir le développement de l'Agriculture Biologique
- 2.2** Diversifier les cultures et structurer des filières alimentaires territorialisées
 - 2.2.1** Accompagner le développement et la structuration de filières végétales
 - 2.2.2** Accompagner la création et la pérennisation d'outils de transformation collectifs
- 2.3** Valoriser les espaces pastoraux et les systèmes d'élevage extensifs
- 2.4** Développer la méthanisation agricole comme levier de transition énergétique et de valorisation des déchets organiques

AXE 3 Reterritorialiser notre alimentation

- 3.1** Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité
 - 3.1.1** Accompagner les communes et les établissements publics volontaires sur l'évolution de leur restauration collective
 - 3.1.2** Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
 - 3.1.3** Etudier la faisabilité et structurer un projet de cuisine centrale intercommunale
- 3.2** Développer et promouvoir les circuits courts et l'agritourisme
 - 3.2.1** Développer les points de vente directe sur le territoire
 - 3.2.2** Favoriser l'interconnaissance entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs
 - 3.2.3** Accompagner les agriculteurs au développement et à la promotion de l'agritourisme

- 3.3 Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine durable et locale
 - 3.3.1** Poursuivre le programme pédagogique "du champ à l'assiette" dans les écoles
 - 3.3.2** Sensibiliser le grand public sur l'agriculture et l'alimentation de proximité
 - 3.3.3** Créer et structurer un réseau local d'acteurs de l'éducation alimentaire
- 3.4 Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire
 - 3.4.1** Coordonner les actions visant à améliorer l'accessibilité alimentaire du territoire
 - 3.4.2** Sensibiliser les publics précaires à l'alimentation et informer sur les dispositifs d'aide existants
 - 3.4.3** Pérenniser et développer les paniers solidaires
 - 3.4.4** Expérimenter de nouveaux projets favorisant l'accessibilité alimentaire

Le programme d'action précise pour chaque fiche action les partenaires impliqués.

La présente convention n'intègre pas d'engagements financiers mais certaines actions feront l'objet de prestations auprès des partenaires compétents.

Le programme d'action est susceptible d'évoluer suivant l'avancée des projets, les nouveaux enjeux identifiés et les propositions des partenaires, et après validation par le Comité de Pilotage PAT.

Article 5 : Bilan et évaluation

La mise en œuvre du programme d'action du PAT fera l'objet d'un bilan annuel.

Pour chaque action des indicateurs de suivi et d'impacts sont définis, la collectivité s'engage à renseigner ces indicateurs au fil de la réalisation des projets – avec l'appui des partenaires.

L'évaluation globale du PAT sera réalisée au cours de la 5^{ème} année du label PAT de niveau 2, en vue de la reconduction du label et de la définition d'un nouveau programme d'actions.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Article 7 : Avenants

La présente convention de partenariat peut faire l'objet d'une modification sous forme d'avenant.

Article 8 : Litiges

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

Fait à Montmélian, le

Pour la **Communauté de communes
Cœur de Savoie** et le **CIAS Cœur de Savoie**

La Présidente,
Béatrice SANTAIS

Pour le **Département de la Savoie**

Le Président,
Hervé GAYMARD

Pour le **Parc Naturel Régional de Chartreuse**

Le Président,
Dominique ESCARON

Pour La **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**

Le Président,
Cédric LABORET

Pour le **Groupement de Développement Agricole
(GDA) de Cœur de Savoie,**

Le Président,
Philippe GRISARD

Pour l'**Office de Tourisme Cœur de Savoie**

Le Président,
Jean-François DUC

Pour le **Parc Naturel Régional des Bauges,**

Le Président,
Philippe GAMEN

Pour La **Direction Départementale des Territoires
de la Savoie**

La Préfète,
Vanina NICOLI

Pour La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat -
Cité du goût et des saveurs,**

La Présidente,
Isabelle GUILLAUD

Pour la SAFER **Auvergne-Rhône-Alpes,**

Le Directeur Départemental,
Emmanuel LAPERRIERE



Pour l'**ADABIO**,

La Vice-Présidente,
Maïlys FERRE

Pour la **Société d'Economie Alpestre de la Savoie**,

Le Président,
Emmanuel HUGUET

Pour le **Syndicat des Pépiniéristes viticoles de Savoie**,

Le co-Président,
Florent RIONDY

Pour **Terre Solidaire** et le **tiers lieu nourricier « La Popote »**,

Le Président,
Gérard RENOUX

Pour **Bien Vivre en Val Gelon**,

Le Président,
René COLLOMB

Pour l'**ADDEAR de la Savoie**,

Le co-Président,
Florent BILLET

Pour la **FDCUMA de la Savoie**,

Le Président,
Nicolas BOCHET

Pour le **Syndicat régional des vins de Savoie**,

Le Président,
Julien BARLET

Pour la **Partageraie**,

La Présidente,
Aurore ESCANDE

Pour **Environnement et Partage**,

La coordinatrice,
Magali TOUITOU



Pour **Prioriterre,**

Pour **Tous Paysans,**

Le Délégué général,
Ugo BATEL

Le Président,
Raphael BOUJU

Pour l'**Agence Alpine des Territoires (AGATE- CPIE Savoie),**

Pour le **comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand,**

La Présidente,
Marie Claire BARBIER

Le chef de projet,
Hippolyte REMY

Pour la **SCIC la Bio d'Ici,**

Pour **Pain de Belledonne,**

La Responsable développement,
Eva DHERBET

Le Fondateur,
Bruno ANQUETIL

Pour **Les marchés de la Combe,**

Pour **Les yeux fermiers,**

Le Président,
Bruno CHATELARD

Claire DERREUX
Julien DROGE